



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2024, Copyright, 2019, Meguiar's, Inc. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits Meguiar's, Inc. est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable Meguiar's, Inc., et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	28-9056-4	Numéro de version:	9.00
Date de révision:	09/09/2024	Annule et remplace la version du :	02/08/2024

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

Ultimate Black Plastic Restorer G158 [G15812]

Numéros d'identification de produit

14-1000-9399-7 14-1001-5547-3

7100075084 7100315534

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	tfr@mmm.com
Site internet	http://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Solvant stoddard	8052-41-3	232-489-3	1 - 3
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	400-830-7	< 1
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7	255-437-1	< 0,1
4-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	31906-04-4	280-060-4	< 0,03
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	250-863-4	< 0,013
		911-418-6	< 0,0015

MENTIONS DE DANGER:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système nerveux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Générale:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260A Ne pas respirer les vapeurs.
P280E Porter des gants de protection.

Intervention ::

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Elimination:

P501

Éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/ internationale.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :**<= 125 ml mention de danger**

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système nerveux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<= 125 ml mention d'avertissement**Générale:**

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260A

Ne pas respirer les vapeurs.

P280E

Porter des gants de protection.

Intervention ::

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Elimination:

P501

Éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/ internationale.

2% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 4% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Information requise selon le Règlement (UE) n° 528/2012 sur les produits biocides :

Contient un produit biocide (conservateur): C(M)IT/MIT (3:1).

La note P s'applique

2.3 .Autres dangers

Contient une substance qui répond aux critères PBT conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe XIII Contient une substance qui remplit les critères vPvB selon le Règlement (EC) N°1907/2006, Annexe XIII.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
------------	----------------	---	--

Ingrédients non dangereux	Mélange	60 - 90	Substance non classée comme dangereuse
Poly(diméthylsiloxane)	(N° CAS) 63148-62-9	15 - 20	Substance non classée comme dangereuse
Huile minérale blanche (pétrole)	(N° CAS) 8042-47-5 (N° CE) 232-455-8 (N° REACH) 01-2119487078-27	5 - 10	Tox.aspiration 1, H304
Siloxanes et silicones modifiés.	(N° CAS) 71750-80-6	1 - 3	Tox. aigüe 4, H302
Solvant stoddard	(N° CAS) 8052-41-3 (N° CE) 232-489-3 (N° REACH) 01-2120261965-45	1 - 3	Tox.aspiration 1, H304 STOT RE 1, H372 Nota P Irr. de la peau 2, H315 Tox.aquatique chronique 3, H412
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	(N° CE) 400-830-7	< 1	Sens. de la peau 1A, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
2-Amino-2-méthylpropanol	(N° CAS) 124-68-5 (N° CE) 204-709-8	0,1 - 0,5	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Tox.aquatique chronique 3, H412
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	(N° CAS) 41556-26-7 (N° CE) 255-437-1	< 0,1	Sens. de la peau 1A, H317 Repr. 2, H361f Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	(N° CAS) 82919-37-7 (N° CE) 280-060-4	< 0,03	Sens. de la peau 1A, H317 Repr. 2, H361f Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Octaméthylcyclotétrasiloxane	(N° CAS) 556-67-2 (N° CE) 209-136-7 (N° REACH) 01-2119529238-36	< 0,015	Repr. 2, H361f Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 Liq. Inflamm. 3, H226
4-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	(N° CAS) 31906-04-4 (N° CE) 250-863-4	< 0,013	Sens. de la peau 1A, H317
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 911-418-6	< 0,0015	EUH071 Tox. aigüe 3, H301 Corr. cutanée 1C, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=100 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100 Nota B Tox. aigüe 2, H330 Tox. aigüe 2, H310

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 911-418-6	(C ≥ 0.6%) Corr. cutanée 1C, H314 (0.06% ≤ C < 0.6%) Irr. de la peau 2, H315 (C ≥ 0.6%) Lésions oculaires 1, H318 (0.06% ≤ C < 0.6%) Irr. des yeux 2, H319 (C ≥ 0.0015%) Sens. de la peau 1A, H317

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à dioxyde de carbone ou à agent chimique sec pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Formaldéhyde
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction

d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau et du détergent. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Pas conditions de stockage particulières

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des

valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Il n'y a pas de nécessité de porter un équipement de protection des yeux.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Faible d'agrumes
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	Point d'éclair > 93°C
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	9 - 9,5 /
Viscosité cinématique	6 224 mm ² /s
Hydrosolubilité	Modérée
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	0,964 g/cm ³
Densité relative	0,964 [Réf. Standard :Eau = 1]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

Pas de données de tests disponibles.

Masse moléculaire:

Non applicable.

Teneur en matières volatiles:

68,6 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Poly(diméthylsiloxane)	Cutané	Lapin	LD50 > 19 400 mg/kg
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	Rat	LD50 > 17 000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Siloxanes et silicones modifiés.	Ingestion		LD50 estimé à 300 - 2 000 mg/kg
Solvant stoddard	Inhalation - Vapeur		LC50 estimé à 20 - 50 mg/l
Solvant stoddard	Cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Solvant stoddard	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
2-Amino-2-méthylpropanol	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
2-Amino-2-méthylpropanol	Ingestion	Rat	LD50 2 900 mg/kg
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,8 mg/l

Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Cutané	Jugement professionnel	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Rat	LD50 3 125 mg/kg
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Cutané	Jugement professionnel	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	Rat	LD50 3 125 mg/kg
Octaméthylcyclotérasiloxane	Cutané	Rat	LD50 > 2 400 mg/kg
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 36 mg/l
Octaméthylcyclotérasiloxane	Ingestion	Rat	LD50 > 4 800 mg/kg
4-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
4-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Cutané	Lapin	LD50 87 mg/kg
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,171 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Rat	LD50 40 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Poly(diméthylsiloxane)	Lapin	Aucune irritation significative
Huile minérale blanche (pétrole)	Lapin	Aucune irritation significative
Solvant stoddard	Lapin	Irritant
2-Amino-2-méthylpropanol	Lapin	Irritant
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Lapin	Aucune irritation significative
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Lapin	Irritation minimale.
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Lapin	Irritation minimale.
Octaméthylcyclotérasiloxane	Lapin	Aucune irritation significative
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Lapin	Corrosif

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Poly(diméthylsiloxane)	Lapin	Aucune irritation significative
Huile minérale blanche (pétrole)	Lapin	Moyennement irritant
Solvant stoddard	Lapin	Aucune irritation significative
2-Amino-2-méthylpropanol	Lapin	Corrosif
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Lapin	Aucune irritation significative
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Lapin	Moyennement irritant
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Lapin	Moyennement irritant
Octaméthylcyclotérasiloxane	Lapin	Aucune irritation significative
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Huile minérale blanche (pétrole)	Cochon d'Inde	Non-classifié
Solvant stoddard	Cochon d'Inde	Non-classifié
2-Amino-2-méthylpropanol	Cochon d'Inde	Non-classifié
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Homme et animal	Non-classifié
4-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Homme et animal	Sensibilisant
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Homme et animal	Sensibilisant

Photosensibilisation

Nom	Organismes	Valeur
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Homme et animal	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Huile minérale blanche (pétrole)	In vitro	Non mutagène
Solvant stoddard	In vivo	Non mutagène
Solvant stoddard	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2-Amino-2-méthylpropanol	In vitro	Non mutagène
2-Amino-2-méthylpropanol	In vivo	Non mutagène
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	In vitro	Non mutagène
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	In vivo	Non mutagène
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	In vivo	Non mutagène
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	In vivo	Non mutagène
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Octaméthylcyclotétrasiloxane	In vivo	Non mutagène
Octaméthylcyclotétrasiloxane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	In vivo	Non mutagène

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
--	----------	---

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Huile minérale blanche (pétrole)	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Huile minérale blanche (pétrole)	Inhalation	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Solvant stoddard	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Solvant stoddard	Inhalation	Homme et animal	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Rat	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 4 350 mg/kg/jour	13 semaines
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 4 350 mg/kg/jour	13 semaines
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 4 350 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Solvant stoddard	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 2,4 mg/l	Pendant l'organogénèse
2-Amino-2-méthylpropanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
2-Amino-2-méthylpropanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	37 jours
2-Amino-2-méthylpropanol	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
2-Amino-2-méthylpropanol	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	115 jours

hydroxy-					
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 2 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 493 mg/kg/jour	29 jours
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 209 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 804 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 493 mg/kg/jour	29 jours
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 209 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 804 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	2 génération
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 6 mg/l	Pendant l'organogénèse
Octaméthylcyclotérasiloxane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 100 mg/kg	Pendant l'organogénèse
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 3,6 mg/l	2 génération
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	2 génération
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	2 génération
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 15 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Solvant stoddard	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Solvant stoddard	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Solvant stoddard	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Chien	NOAEL 6,5 mg/l	4 heures
Solvant stoddard	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
2-Amino-2-méthylpropanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont	Souris	NOAEL Non disponible	

			pas suffisantes pour justifier une classification.			
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 381 mg/kg/jour	90 jours
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Foie système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 336 mg/kg/jour	90 jours
Solvant stoddard	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Rat	LOAEL 4,6 mg/l	6 Mois
Solvant stoddard	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 1,9 mg/l	13 semaines
Solvant stoddard	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 0,6 mg/l	90 jours
Solvant stoddard	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux sang Foie muscles	Non-classifié	Rat	NOAEL 5,6 mg/l	12 semaines
Solvant stoddard	Inhalation	Coeur	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 1,3 mg/l	90 jours
2-Amino-2-méthylpropanol	Ingestion	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 23 mg/kg/jour	90 jours
2-Amino-2-méthylpropanol	Ingestion	sang des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Chien	NOAEL 2,8 mg/kg/jour	1 années
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Foie Système endocrine système hématopoïétique des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	90 jours
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	des yeux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	28 jours
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	tractus gastro-intestinal Foie système immunitaire Coeur Système endocrine système hématopoïétique Système nerveux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 493 mg/kg/jour	29 jours
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	des yeux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	28 jours
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	tractus gastro-intestinal Foie système	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 493 mg/kg/jour	29 jours

		immunitaire Coeur Système endocrine système hématopoïétique Système nerveux Rénale et / ou de la vessie				
Octaméthylcyclotérasiloxane	Cutané	système hématopoïétique	Non-classifié	Lapin	NOAEL 960 mg/kg/jour	3 semaines
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	13 semaines
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation	Système endocrine système immunitaire Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	2 génération
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	13 semaines
Octaméthylcyclotérasiloxane	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	2 semaines

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Huile minérale blanche (pétrole)	Risque d'aspiration
Solvant stoddard	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Poly(diméthylsiloxane)	63148-62-9	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EL50	>100 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LL50	>100 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEL	100 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEL	>100 mg/l
Siloxanes et silicones modifiés.	71750-80-6	N/A	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A

			insuffisantes pour la classification			
Solvant stoddard	8052-41-3	Algues vertes	Estimé	96 heures	EL50	2,5 mg/l
Solvant stoddard	8052-41-3	Invertébré	Estimé	96 heures	LC50	3,5 mg/l
Solvant stoddard	8052-41-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LL50	41,4 mg/l
Solvant stoddard	8052-41-3	Algues vertes	Estimé	96 heures	NOEL	0,76 mg/l
Solvant stoddard	8052-41-3	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	0,28 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	2,8 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	10 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole	400-830-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,78 mg/l

polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-						
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	180 mg/l
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Crevette commune	Expérimental	96 heures	LC50	170 mg/l
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Diatomée	Expérimental	72 heures	ErC50	>103 mg/l
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Poisson	Expérimental	96 heures	LC50	175 mg/l
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>103 mg/l
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	59 mg/l
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Diatomée	Expérimental	72 heures	ErC10	>103 mg/l
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	68,8 mg/l
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	342,9 mg/l
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	1,68 mg/l
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Puce d'eau	Composant analogue	24 heures	EC50	20 mg/l
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	0,9 mg/l
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC10	0,34 mg/l
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	1 mg/l
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Boue activée	Composant analogue	3 heures	IC50	>=100 mg/l
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	>100 mg/l
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7	Algues ou autres plantes aquatiques	Estimé	72 heures	EC50	1,68 mg/l
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7	Puce d'eau	Estimé	24 heures	EC50	20 mg/l
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	0,9 mg/l

Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	1 mg/l
Octaméthylcyclotétrasil oxane	556-67-2	Ver noir	Expérimental	28 jours	NOEC	0,73 mg/kg (poids sec)
Octaméthylcyclotétrasil oxane	556-67-2	Moucheron	Expérimental	14 jours	LC50	>170 mg/kg (poids sec)
Octaméthylcyclotétrasil oxane	556-67-2	Crevete myside	Expérimental	96 heures	LC50	>0,0091 mg/l
Octaméthylcyclotétrasil oxane	556-67-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>0,022 mg/l
Octaméthylcyclotétrasil oxane	556-67-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>0,015 mg/l
Octaméthylcyclotétrasil oxane	556-67-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	93 jours	NOEC	0,0044 mg/l
Octaméthylcyclotétrasil oxane	556-67-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,015 mg/l
Octaméthylcyclotétrasil oxane	556-67-2	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>10 000 mg/l
4-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	31906-04-4	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LC50	11,8 mg/l
4-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	31906-04-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	25,4 mg/l
4-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	31906-04-4	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	76 mg/l
4-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	31906-04-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	5,95 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	0,91 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC50	5,7 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Copepod	Expérimental	48 heures	EC50	0,007 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Diatomée	Expérimental	72 heures	ErC50	0,0199 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	0,027 mg/l

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	0,19 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	0,3 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,099 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Diatomée	Expérimental	48 heures	NOEC	0,00049 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Vairon de Fathead	Expérimental	36 jours	NOEL	0,02 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,004 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,004 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Poly(diméthylsiloxane)	63148-62-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Siloxanes et silicones modifiés.	71750-80-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

Solvant stoddard	8052-41-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	>63 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Solvant stoddard	8052-41-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	6.49 jours (t 1/2)	
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2- éthanediyl), .alpha.-[3-[3- (2H-benzotriazol-2-yl)-5- (1,1-diméthyléthyl)-4- hydroxyphényl]-1- oxopropyl]-.oméga.- hydroxy-	400-830-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	12-24 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	89.3 %BOD/Th OD	OECD 301F - Manometric Respiro
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1.1 jours (t 1/2)	
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Expérimental similaire à l'OCDE 305	30 jours	évolution dioxyde de carbone	50 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Modelé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	27 %BOD/ThO D	Catalogic™
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	68 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4- pipéridyle	82919-37-7	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	51 %BOD/ThO D	
Octaméthylcyclotétrasiloxa ne	556-67-2	Expérimental Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	3.7 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 310 CO2 Headspace
Octaméthylcyclotétrasiloxa ne	556-67-2	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	31 jours (t 1/2)	
Octaméthylcyclotétrasiloxa ne	556-67-2	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	69.3-144 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
4-(4-Hydroxy-4- méthylpentyl)cyclohex-3- ène-1-carbaldéhyde	31906-04-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	61 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Masse de réaction de: 5- chloro-2-méthyl-4- isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h- isothiazol-3-one [no ce 220- 239-6] (3:1)	55965-84-9	Composant analogue Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	62 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours)	OCDE 301B - Mod. CO2

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	> 60 jours (t 1/2)	
--	------------	---------------------------	--	---------------------------------	-----------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Poly(diméthylsiloxane)	63148-62-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Siloxanes et silicones modifiés.	71750-80-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Solvant stoddard	8052-41-3	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	6.4	
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Expérimental BCF - Poisson	21 jours	Facteur de bioaccumulation	34	OECD305-Bioconcentration
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.63	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<31.4	
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.37	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	11	
Octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	Expérimental BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	12400	40CFR 797.1520-Bioaccumulation poisson
Octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	6.49	Test OCDE n° 123 log Kow brassage lent
4-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	31906-04-4	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.1	
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	54	OECD305-Bioconcentration
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.4	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
2-Amino-2-méthylpropanol	124-68-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	1 l/kg	ACD/Labs ChemSketch™
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	30 l/kg	ACD/Labs ChemSketch™
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	16 600 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots
4-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	31906-04-4	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	30 l/kg	Episuite™
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ingrédient	Numéro CAS	Statut PBT/vPvB
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Conforme aux critères PBT REACH
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Répond aux critères vPvB de REACH

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle du fabricant, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient

Numéro CAS

Octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4- 55965-84-9
isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-
isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient**Numéro CAS**

Octaméthylcyclotétrasiloxane

556-67-2

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système nerveux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 2 : <125ml danger - Cat 2 toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.

Section 2 : Danger - Environnement - L'information a été ajoutée.

Section 2 : < 125ml Danger - Santé - L'information a été ajoutée.

Section 2 : < 125ml Récaution - Elimination - L'information a été ajoutée.

Section 2: <125ml Précaution - Général - L'information a été ajoutée.

Section 2: <125ml Précaution - Prévention - L'information a été ajoutée.

Section 2: <125ml Précaution - Réponse - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de Meguiar's, Inc. France sont disponibles sur <http://3m.quickfds.com>